

Le président de l'université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-3, R 719-90 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques en ses articles L 1121-2 et L 1121-3 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie au président par le conseil d'administration en vigueur ;

Considérant l'intention de l'Association nationale des responsables des masters contrôle de gestion et audit organisationnel (AM-CGAO) de procéder au don de 1 000 euros en soutien à la 3^e Journée de Recherche « Audit interne et gouvernance des organisations » en bénéfice de l'Institut de Recherche en Gestion des Organisations (IRGO UR 4190) ;

Décide

Article 1^{er} :

Le don de 1 000 euros de l'Association nationale des responsables des masters contrôle de gestion et audit organisationnel (AM-CGAO), domiciliée à l'IEMN-IAE Chemin de la Censive du tertre 44300 NANTES, dont le SIRET est 92345682600018, dont le détail est dressé en annexe à la présente décision, est accepté.

Article 2 :

La direction générale des services et l'agence comptable de l'université de Bordeaux sont chargées de l'exécution de la présente décision.

Article 3 :

La présente décision sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux

Fait à Bordeaux, le 9 juin 2026,

Dean LEWIS
Président de l'université de Bordeaux



ANNEXE

DETAILS DU DON

Donateur :	l'Association nationale des responsables des masters contrôle de gestion et audit organisationnel (AM-CGAO)
Composante bénéficiaire :	Institut de Recherche en Gestion des Organisations (IRGO UR 4190)
Nature du don (espèce, chèque, virement) :	Virement
Montant du don :	1 000 euros

